



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2006
Français
Original: anglais

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste

(pour la période du 16 août 2005 au 13 janvier 2006)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, en date du 28 avril 2005, dans laquelle le Conseil a décidé d'établir, pour une période d'un an commençant le 21 mai 2005, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Au paragraphe 10 de la résolution, le Conseil a demandé à être tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation sur le terrain, de l'exécution du mandat du BUNUTIL et de l'organisation du passage à un cadre d'assistance en faveur du développement durable, et m'a prié de lui présenter un rapport tous les quatre mois. Le présent rapport traite des principaux faits survenus depuis mon rapport intérimaire du 18 août 2005 (S/2005/533), ainsi que de l'organisation du passage de la mission politique spéciale à un cadre de développement durable.

II. Évolution récente de la situation politique et de sécurité au Timor-Leste

2. Au cours de la période considérée, la situation est restée de manière générale calme, à l'exception d'un petit nombre d'incidents isolés, dus à l'intrusion d'anciens miliciens dans le district de Bobonaro, au cours desquels la police nationale timoraise a procédé à de nombreuses arrestations. L'incident de frontières le plus grave, survenu le 6 janvier 2006, a entraîné la mort de trois personnes qui s'étaient infiltrées au Timor-Leste. Cet incident fait actuellement l'objet d'une enquête de la part des autorités timoraises.

3. De nouveaux progrès ont été marqués s'agissant de la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Le 30 août 2005, les Ministres timorais et indonésien des affaires étrangères ont présidé une cérémonie organisée au village frontalier de Mota'ain pour célébrer la pose de la première borne sur la frontière terrestre commune aux deux pays, cérémonie qui marquait le début de l'application de l'accord prévoyant la création d'une frontière provisoire couvrant 96 % de la frontière terrestre (Accord provisoire sur la frontière), signé par les deux ministres en avril 2005 à Dili. En décembre, des progrès importants ont été marqués



dans les négociations entre les deux parties sur les 4 % de frontière restants. On espère que d'autres progrès seront accomplis au cours des semaines à venir et que la délimitation des segments encore non attribués sera achevée.

4. Plusieurs incidents transfrontières sont survenus en septembre et octobre, essentiellement du fait de litiges locaux entre villageois vivant de part et d'autre de la frontière. Du côté timorais de la frontière entre l'Oecussi et le Timor occidental, des terres arables ont été brûlées et, lors de divers incidents, des villageois et des membres du Groupe des gardes frontière de la police nationale timoraise ont été légèrement blessés par des jets de pierres. Le BUNUTIL a facilité un certain nombre d'échanges entre l'armée indonésienne et la police timoraise, lors desquels les deux parties ont adopté des mesures conjointes pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent. Depuis, la situation à la frontière entre l'Oecussi et le Timor occidental s'est stabilisée et plusieurs réunions ont été organisées au niveau local pour promouvoir les échanges culturels et économiques transfrontaliers. Néanmoins, il est indispensable que les deux parties mènent une action concertée pour informer les populations des districts frontaliers des dispositions de l'accord relatif à la frontière.

5. Par ailleurs, le Timor-Leste était manifestement préoccupé par les travaux de génie qui, d'après divers témoignages reçus en octobre, étaient entrepris par l'Indonésie à la frontière de Mota'ain (district de Bobonaro) et empiétaient, selon lui, sur le territoire timorais. Auparavant, on avait signalé la construction d'une digue, qui, d'après le Timor-Leste, couvrait une partie des 4 % de territoire non encore attribués, à la frontière située près du village de Memo, également dans le district de Bobonaro. Après vérification conjointe de ces allégations, l'Indonésie a accepté de détruire la partie des travaux de génie située à Mota'ain. Bien que les services de sécurité des deux pays soient disposés à travailler de concert au niveau local pour éviter que les incidents frontaliers ne créent des tensions, les deux parties doivent absolument adopter sans tarder un cadre de gestion des frontières.

6. La cinquième phase des élections locales, à deux tours, ont eu lieu dans les districts de Dili et Liquica, les 20 et 30 septembre 2005, marquant ainsi la fin des élections dans les villages et hameaux des 13 districts. Dans l'ensemble, ces élections se sont déroulées de manière pacifique et ordonnée, avec un taux moyen de participation supérieur à 80 %. Plusieurs partis politiques avaient présenté des candidats. Le parti au pouvoir a remporté une large majorité et, lors de cette cinquième phase, Fretilin a remporté 30 des 31 sièges de chef de village du district de Dili et 20 des 23 sièges du district de Liquica. En vertu d'un arrêt de la Cour d'appel faisant état d'irrégularités techniques lors des élections précédentes, de nouvelles élections ont eu lieu le 21 décembre 2005 pour pourvoir 18 sièges de conseil de village dans 10 districts.

7. Le cadre juridique timorais a été encore renforcé. Après que le Parlement a approuvé, le 29 juillet 2005, l'adoption du code pénal et du code de procédure civile (voir S/2005/533, par. 5), les deux codes ont été examinés et approuvés par le Conseil des ministres; ils entreront en vigueur en janvier 2006. Parallèlement, le code civil a été soumis à l'examen du Parlement national, pour approbation. Les trois lois sur les marchés publics (achats, contrats publics, et sanctions) récemment approuvées permettront au Gouvernement de normaliser les règles relatives à la passation des marchés. En outre, la loi sur les commissionnaires en douane, qui régit le rôle et les fonctions de ceux-ci, devrait garantir la transparence et la

responsabilisation des services douaniers et promouvoir les investissements étrangers et les exportations, ce qui est propice au développement économique. Néanmoins, le Gouvernement doit encore approuver la loi organique du Bureau de l'Inspecteur général, qui exerce des fonctions de contrôle sur les organismes publics, et mettre en place des bureaux de contrôle interne dans toutes les institutions publiques.

8. D'importants progrès ont été marqués au cours de la période considérée en ce qui concerne la question des vétérans. Une commission spéciale du Parlement national a élaboré un projet de loi établissant, notamment, qui pourrait prétendre au titre d'ex-combattant et quels droits et avantages recevraient les vétérans. Le Parlement national a tenu une série d'audiences avec des associations de vétérans et des entités publiques pour entendre leurs vues au sujet du projet de loi, avant que le texte ne soit achevé par la commission spéciale et soumis au vote du Parlement national. Le projet de loi est actuellement examiné par la commission spéciale du Parlement national.

9. Le 31 octobre 2005, après près de cinq ans de fonctionnement, la Commission Accueil, vérité et réconciliation a présenté au Président Xanara Gusmão son rapport final sur les violations des droits de l'homme survenues au Timor-Leste de 1974 à 1999. Ce rapport constitue une étape importante sur la voie de l'établissement de la vérité et de la réconciliation au Timor-Leste. Le Président Gusmão l'a présenté au Parlement national le 28 novembre et au Premier Ministre Mari Alkatiri le 30 novembre; il me le présentera en janvier 2006.

10. Les préparatifs des élections parlementaires et présidentielles de 2007 sont déjà lancés. À ce jour, neuf partis politiques se sont inscrits conformément à la loi de 2004 sur les partis politiques. Un d'entre eux est un nouveau parti, dont les adhérents sont essentiellement d'anciens membres de la résistance armée et clandestine. Trois des principaux partis politiques d'opposition représentés au Parlement national envisagent de former une alliance pour les élections générales.

11. La Commission Vérité et amitié, créée par le Timor-Leste et l'Indonésie, a commencé ses travaux en août 2005. Elle se consacre essentiellement à l'analyse des documents fournis par le tribunal spécial chargé de juger les atteintes aux droits de l'homme commises au Timor oriental de Jakarta. Elle a également demandé au Gouvernement timorais d'examiner les dossiers établis par l'ancien Groupe des infractions graves établi par l'ONU à Dili.

12. Le 12 janvier 2006, le Timor-Leste et l'Australie ont signé un accord sur le partage des ressources naturelles de la mer du Timor, qui alloue 50 % des recettes provenant de ces ressources au Timor-Leste. Cet accord donnera au Timor-Leste les moyens dont il a tant besoin pour promouvoir son développement social et économique et améliorer les conditions de vie de sa population. Toutefois, cet accord ne modifie en rien les positions et les revendications des deux pays en ce qui concerne les frontières maritimes.

III. Contribution de l'Organisation des Nations Unies

A. Rôle de la Mission

13. Le BUNUTIL a continué d'accorder une attention particulière à la coordination de l'aide apportée par les donateurs, d'encourager l'exécution de projets visant à assurer le développement durable à long terme du Timor-Leste et de préparer le passage sans heurt du BUNUTIL à une logique d'aide au développement durable. Le 9 décembre 2005, mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, a présidé la troisième réunion du Groupe consultatif créé en application du paragraphe 6 de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité. La réunion était centrée sur les progrès accomplis en ce qui concerne la formation des membres de la fonction publique et de la société civile timoraises aux principes de la gouvernance démocratique et au respect des droits de l'homme. Par ailleurs, le BUNUTIL a continué de tenir chaque semaine des réunions d'examen et de coordination des politiques (voir S/2005/533, par. 11), pour passer en revue les problèmes relatifs au renforcement des capacités institutionnelles du Timor-Leste avec des représentants des institutions nationales et de la société civile timoraise, du système des Nations Unies et des partenaires du développement.

14. Au cours de la période considérée, le BUNUTIL a marqué de nouveaux progrès sur la voie du transfert des responsabilités au Gouvernement et aux partenaires du développement. En ce qui concerne l'appui à la mise en place des institutions d'État essentielles, cinq des 45 postes de conseillers civils actuellement pourvus par le BUNUTIL devraient être supprimés d'ici au 20 mai 2006, le maintien des autres postes étant nécessaire au-delà de cette date. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a accepté de pourvoir l'ensemble des 17 postes relevant du secteur de la justice, trois postes au Parlement nationale et un poste au Cabinet du Président dans le cadre de ses projets d'appui. La Banque mondiale devrait pourvoir six postes au Ministère de la planification et des finances, tandis que le Fonds monétaire international (FMI) a accepté de fournir au Directeur du Trésor les services d'un conseiller. Parmi les partenaires bilatéraux du développement, l'Australie a fait part de son intention d'appuyer le renforcement des capacités du Bureau du Procureur général; le Brésil et le Portugal ont indiqué qu'ils étaient disposés à fournir des fonds et des conseillers pour faciliter le développement du secteur de la justice; les États-Unis d'Amérique et le Japon ont déclaré qu'ils appuyaient les deux postes attachés au Bureau de l'Inspecteur général ayant trait à la transparence et à la responsabilisation; le Japon a annoncé son intention d'appuyer la création d'un poste de spécialiste des petites et moyennes entreprises dans les secteurs du développement et de l'aviation civile. De plus, la Nouvelle-Zélande s'est montrée disposée à fournir au Cabinet du Premier Ministre les services d'un conseiller spécialiste des droits de l'homme, tandis que le Cap-Vert a proposé les services de six conseillers juridiques à différentes institutions publiques. On s'efforce actuellement de trouver des partenaires pour appuyer les autres postes de conseiller civil.

15. S'agissant du renforcement de la police, le BUNUTIL prévoit l'achèvement de tous les programmes de formation du personnel de la Police nationale du Timor-Leste d'ici au 20 mai 2006. Le BUNUTIL a recensé quatre postes devant être maintenus au-delà du 20 mai 2006 : un poste de coordinateur de la formation sur le terrain, un poste de conseiller pour la sécurité des élections (planification et

exécution), un poste de conseiller auprès du Ministre de l'intérieur, et un poste de conseiller auprès du Commandant général de la Police nationale. On s'efforce actuellement de trouver des partenaires disposés à pourvoir ces postes.

16. En ce qui concerne la gouvernance démocratique et le respect des droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme envisage d'affecter un spécialiste des droits de l'homme au futur Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, afin de faciliter la prise en considération systématique des droits de l'homme dans les activités des organismes des Nations Unies et d'assurer la pleine exécution du programme de coopération technique avec le Timor-Leste en 2006 et 2007. Ce projet est en cours d'élaboration, en coopération avec le groupe des droits de l'homme du BUNUTIL et en consultation avec les institutions publiques et les organisations civiques. En outre, le Haut Commissariat prévoit de financer des initiatives en faveur des droits de l'homme dans le cadre de ce programme et envisage, à cette fin, d'envoyer une mission d'évaluation des besoins au Timor-Leste, au début de 2006.

17. En application du paragraphe 9 de la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, le BUNUTIL a fait une copie de tous les dossiers constitués par le Groupe des infractions graves, y compris les photographies destinées à la police scientifique. Comme indiqué précédemment (voir S/2005/533, par. 13), les dossiers constitués par le Groupe, y compris les copies faites par le BUNUTIL, sont désormais conservés sous l'autorité du Procureur général du Timor-Leste. Néanmoins, un accord a été conclu avec le Gouvernement du Timor-Leste en ce qui concerne la conservation et la gestion des dossiers relatifs aux infractions graves, notamment les conditions dans lesquelles les copies de ces dossiers seront conservées par l'ONU et les circonstances dans lesquelles l'Organisation permettra d'y accéder. Après la signature de cet accord, les dossiers originaux seront officiellement transférés au Procureur général, tandis que les copies complètes des dossiers seront expédiées à New York pour conservation.

Programme I

Appui à la mise en place des institutions d'État essentielles

18. Au cours de la période considérée, le BUNUTIL a continué d'appuyer la mise en place des institutions d'État essentielles. Trente-neuf conseillers ont continué de mettre l'accent sur la formation et le transfert de compétences et de connaissances à leurs homologues timorais dans le secteur de la justice, au Cabinet du Président et au Parlement national, ainsi que dans diverses institutions publiques. De plus, le BUNUTIL a continué de promouvoir le strict respect de l'éthique dans le secteur public.

19. Dans le secteur de la justice, 23 conseillers civils ont continué d'exercer des activités de formation et des fonctions d'exécution dans l'ensemble des quatre tribunaux de district, avec l'aide de six conseillers supplémentaires déployés au titre du projet de renforcement du système juridique du PNUD. Au cours de la période considérée, le programme de formation des juges, procureurs et avocats de la défense mis en œuvre par le BUNUTIL a marqué des progrès concrets, en permettant à 27 juristes timorais de passer avec succès leur évaluation à mi-parcours. Ils pourront ainsi suivre, de janvier à mai 2006, une formation spécialisée pour les juges, procureurs et avocats de la défense commis d'office. Plus important encore, à compter de janvier 2006, ils commenceront une formation sur le terrain, en

exerçant auprès des tribunaux à titre probatoire sous la supervision de juges, procureurs et avocats de la défense commis d'office recrutés sur le plan international et expérimentés.

20. Grâce aux conseillers pour le secteur judiciaire attachés au BUNUTIL, des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la réduction du nombre d'affaires en suspens, et l'accès aux services relatifs à la justice s'est nettement étendu dans l'ensemble des districts. Alors qu'environ 3 000 affaires pénales et civiles en suspens étaient recensées par le Bureau du Procureur général en septembre 2005, on a constaté que 67 prisonniers étaient détenus depuis plus de six mois sans avoir fait l'objet d'un mandat d'arrêt ou d'un procès en bonne et due forme, tandis que 270 personnes en moyenne étaient détenues en 2005. Une équipe spéciale chargée des cas de détention illégale a été créée pour traiter ce problème. À la fin de l'année, plus de 80 % des cas de détention illégale recensés avaient été résolus et les efforts se concentrent désormais sur la mise en place d'un système de gestion normalisée des affaires. Un avocat de la défense recruté sur le plan international a été chargé de visiter régulièrement les prisons pour s'assurer que tous les détenus ont accès à des services de défense appropriés.

21. Aux greffes, la gestion des dossiers a gagné en efficacité, des services de tutorats étant assurés pendant la période d'adaptation aux nouvelles règles de procédure. Les acteurs des tribunaux nationaux auront toutefois encore besoin d'aide pour appliquer la nouvelle législation. La gestion des dossiers au parquet demeure néanmoins insatisfaisante; pour y remédier il faudrait sans tarder doter le parquet de ressources humaines, de matériel de bureau et d'infrastructures supplémentaires. Avec l'aide de plusieurs procureurs recrutés sur le plan international, le parquet a publié des directives établissant des procédures précises, notamment pour la création de services de greffes et de secrétariat, la collecte des données statistiques pertinentes, la diffusion des dossiers, et le suivi hiérarchique des décisions. On a, en outre, achevé l'inventaire et l'archivage complets des dossiers pénaux.

22. Six conseillers juridiques du BUNUTIL ont continué de contribuer à l'élaboration de la législation, notamment des lois organiques ministérielles, et à la simplification des procédures et traitements au Conseil des ministres. Néanmoins, la pénurie de rédacteurs juridiques timorais qualifiés demeure un sujet de grave préoccupation et risque de créer d'importants retards dans la mise au point et l'approbation de la législation indispensable, si la communauté internationale ne maintient pas son assistance dans ce domaine au-delà de mai 2006. Les conseillers juridiques du BUNUTIL ont également continué d'appuyer le Parlement national dans l'exercice de ses pouvoirs législatifs, bien que les capacités de contrôle du Parlement, en particulier en ce qui concerne le budget national annuel et les procédures budgétaires, demeurent faibles. D'après les résultats d'une récente évaluation, le Parlement national ne pourra devenir pleinement opérationnel avant plusieurs années, s'il ne bénéficie pas de l'aide de la communauté internationale. Un conseiller du BUNUTIL pour le Fonds pour le pétrole, affecté au Cabinet du Premier Ministre, a assisté et conseillé le Premier Ministre lors des négociations relatives au partage des ressources naturelles de la mer du Timor, qui ont abouti, le 12 janvier 2006, à la signature d'un accord avec l'Australie.

23. Comme indiqué dans mon précédent rapport (S/2005/533, par. 17), dans une lettre adressée à la Division de l'assistance électorale du Secrétariat par la Ministre

chargée de l'administration interne, le Gouvernement a demandé l'assistance de la communauté internationale pour les élections prévues en 2007. En réponse à cette demande, une mission d'évaluation des besoins dans ce domaine a été envoyée au Timor-Leste en novembre 2005. Elle a procédé à l'évaluation de la situation nationale et recensé plusieurs problèmes devant être résolus pour assurer la tenue d'élections libres et justes en 2007. À la suite de cette visite, la mission a recommandé qu'avant l'élaboration des lois électorales, on mène des discussions et prenne des décisions, au Timor-Leste, sur un certain nombre de questions fondamentales, notamment le rôle et les fonctions d'un organe indépendant de supervision des élections, le système de représentation électorale, le calendrier des élections, le mandat du Président et des membres du Parlement national. La mission a vivement recommandé que la communauté internationale fournisse son assistance au processus électoral, notamment en appuyant l'inscription sur les listes électorales et l'administration électorale et la fourniture de ressources. S'appuyant sur les recommandations de la mission d'évaluation, le BUNUTIL fournit actuellement des conseils en vue de la préparation des élections, dans la limite des ressources disponibles et dans le cadre de ses activités d'appui au renforcement des capacités des institutions de l'État.

24. Deux conseillers du BUNUTIL affectés au Bureau de l'Inspecteur général ont participé à l'achèvement des 69 rapports relatifs aux activités du Bureau depuis sa création en octobre 2000. La majorité des dossiers portaient sur des infractions ne relevant pas du droit pénal, notamment des cas de négligence de la part de fonctionnaires, d'irrégularités et de fautes administratives. On a également signalé cinq affaires relevant du droit pénal, notamment des cas de corruption, de vol et de falsification de documents. Les conseillers ont également organisé des séminaires nationaux mensuels sur les activités d'audit et d'enquête à l'intention des fonctionnaires et des membres de la société civile, en coopération avec le Bureau de l'Inspecteur général, ainsi qu'avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et le Bureau du Procureur général, le Bureau du Conseiller du Premier Ministre sur les droits de l'homme, la police nationale timoraise et les organisations de la société civile. On estime néanmoins que le Bureau de l'Inspecteur général aura encore besoin d'appui, notamment en matière de formation dans les domaines de la législation, de la comptabilité, de l'audit et du génie civil, afin de renforcer ses capacités en matière de ressources humaines.

25. Depuis octobre 2005, le Groupe d'appui civil du BUNUTIL et le programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles du PNUD ont été pleinement intégrés à la section de coordination des opérations de renforcement des capacités du Cabinet du Premier Ministre. Ceci facilitera la prise en main par le Gouvernement de toutes les fonctions relatives à la gestion et à la coordination des programmes d'assistance, notamment les activités des conseillers recrutés sur le plan international.

Programme II

Appui à la mise en place d'une force de police

26. Les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police ont continué d'appuyer la mise en place de la force de police nationale, en formant et conseillant leurs homologues timorais et en leur transmettant les compétences et les connaissances requises. Ils ont fait porter leurs efforts sur les unités spécialisées de la police nationale essentiellement, notamment l'Unité de réserve de la police,

l'Unité d'intervention rapide, le Service de l'immigration et le Groupe de la marine. Les conseillers ont ainsi dispensé 40 cours spécialisés aux 893 membres de ces unités spécialisées. Des programmes de renforcement des connaissances de ces derniers en informatique et en langue portugaise ont également été mis en place. En outre, le Bureau de la déontologie et le Bureau des scènes de crime de la police nationale ont continué de bénéficier d'une assistance.

27. Depuis mon rapport précédent (S/2005/533), l'Unité d'intervention rapide a achevé un cycle complet de programmes de formation. Les opérations qu'elle a menées depuis lors, encadrée de près par les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police, ont montré qu'elle avait fait des progrès notables, faisant preuve en particulier d'un plus grand professionnalisme et se montrant plus disciplinée et respectueuse des droits de l'homme. Le Service de l'immigration a, lui aussi, fait des progrès considérables sur la voie de son autonomie. En outre, trois nouveaux services spécialisés ont été créés : le Groupe de lutte contre le terrorisme, l'Unité de neutralisation et d'enlèvement des engins explosifs et le Bureau de l'information. Le BUNUTIL leur a dispensé une formation de base en lutte antiterroriste et en neutralisation d'engins explosifs, qui sera complétée dans les mois qui viennent par une formation plus spécialisée.

28. Les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police ont aussi aidé à renforcer les capacités des dirigeants de la police nationale. Des stages d'encadrement et d'aptitude au commandement ont été organisés à leur intention, et une aide leur a été offerte pour l'élaboration de plans de travail et la conduite d'évaluations conjointes. Les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police et les responsables des services de police nationaux se sont associés pour mettre au point un plan à long terme, dit « Plan 2020 », pour la police nationale, qui a offert aux dirigeants de la police nationale une occasion d'aborder les problèmes de façon stratégique et de prévoir et organiser leurs activités futures. Les conseillers du BUNUTIL ont également coopéré étroitement avec les dirigeants de la police nationale pour l'élaboration de manuels opérationnels et de formation destinés aux différents services. Ils se sont aussi associés pour rédiger 11 manuels articulés autour des pratiques optimales et des normes internationales qui régissent les activités de police en démocratie. Récemment, 10 membres de la Police nationale du Timor-Leste ont été déployés auprès de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, preuve que la force est désormais en mesure de contribuer aux opérations internationales de maintien de la paix.

29. Afin d'assurer le perfectionnement durable de la police nationale, les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police ont dispensé à 25 membres de la police timoraise appartenant aux services spécialisés et à d'autres unités de la police une formation sur six semaines intitulée « Master Trainer Course » (Formation de formateurs). Cette formation avait pour but de doter un ensemble de formateurs de la police nationale des compétences et des moyens pédagogiques requis pour mener les futures activités de formation de la police nationale. Ce fut l'occasion pour les formateurs ainsi formés de déceler leurs lacunes, de les traduire en objectifs d'apprentissage et d'adapter les cours de formation aux besoins spécifiques de la police du pays.

30. Comme dans toute société émergeant d'un conflit, il demeure difficile d'obtenir que les forces de l'ordre respectent les droits de l'homme. Pour cela, les conseillers du BUNUTIL dans les domaines de la police se sont associés au Groupe

des droits de l'homme du BUNUTIL pour inculquer aux membres de la police nationale le sens des responsabilités. De plus, le BUNUTIL a prévu, en coopération avec le Ministère de l'intérieur et le général commandant de la police nationale, de lancer une initiative visant à réduire de 75 % d'ici à mai 2006 le nombre de cas de violations des droits de l'homme commises par les membres de la police nationale. Cette initiative, qui doit être mise en œuvre en janvier, prévoit une formation des commandants de la police nationale à la gestion du stress et aux techniques de maîtrise de soi; une nouvelle formation des personnels de police au code de conduite en vigueur; la mise en place d'un régime disciplinaire plus strict au sein de la police nationale; et une meilleure coordination entre les services de police et les parquets.

Appui au renforcement du Groupe des gardes frontière

31. Comme il a été dit dans le rapport précédent (S/2005/533, par. 28), 15 conseillers militaires et 20 conseillers de la police sont déployés dans le cadre du BUNUTIL, avec pour missions, d'une part, d'aider à renforcer le Groupe des gardes frontière de la police nationale et, d'autre part, d'aider le Gouvernement timorais à coordonner les contacts avec les militaires indonésiens, l'objectif étant de permettre au Groupe des gardes frontière d'assumer l'entière responsabilité de la coordination le plus rapidement possible.

32. S'agissant de la première des deux missions, les conseillers militaires et de police du BUNUTIL ont continué de former et conseiller le Groupe des gardes frontière. Deux cours se déroulent actuellement. Le premier, consacré aux techniques des interventions de police, est dispensé à 36 gardes frontière à Suai. Le second, plus spécialisé, qui se déroule à Dili, est dispensé à 34 gardes frontière de tous districts frontaliers et comporte des séances de formation aux droits de l'homme, à la législation et aux règlements disciplinaires, à la contrebande, aux techniques de patrouille à pied, à la déontologie policière et aux règles de bon comportement professionnel. Les conseillers militaires et de police du BUNUTIL sont secondés par les formateurs de la police nationale qui viennent d'être formés; ceux-ci assurent désormais 65 % des cours dispensés. On compte que, d'ici à mars 2006, ils seront en mesure de prendre en charge la formation du Groupe des gardes frontière sans l'aide de conseillers internationaux. Les conseillers en formation militaire du BUNUTIL ont aussi procédé à des évaluations du lieu de travail afin de s'assurer que les gardes frontière utilisaient bien, dans la pratique, les compétences voulues en matière de gestion des frontières.

33. Les conseillers du BUNUTIL ont coopéré avec le PNUD et une organisation non gouvernementale américaine, le National Democratic Institute, en vue de renforcer les compétences des membres du Groupe des gardes frontière en matière de surveillance policière de proximité. L'initiative conjointe a pour but d'éduquer les populations et la police et de résoudre les problèmes communs par voie de négociations transfrontières et par l'entente mutuelle entre habitants des deux pays. Il s'agit là de donner à la police et aux populations les moyens de s'associer pour régler les problèmes quotidiens et, ce faisant, de mettre en place des partenariats bénéfiques et permettre à la population d'être davantage satisfaite des services rendus par la police. De telles opérations devraient se poursuivre au-delà de la fin du mandat du BUNUTIL.

34. L'une des grandes difficultés rencontrées dans la formation du Groupe des gardes frontière a été l'insuffisance des moyens matériels et du soutien logistique dont dispose le Groupe pour mener à bien ses opérations à la frontière. On a constaté, en particulier, qu'il continuait de manquer des produits de base tels que le carburant, ainsi que du matériel indispensable – jumelles, boussoles, notamment. Le matériel de transmission est en piteux état et l'alimentation électrique nécessaire fait défaut. Dans de nombreux sites, les logements des gardes frontière et les installations des postes frontière sont toujours insuffisants.

35. Pour ce qui est de la seconde mission, les conseillers militaires du BUNUTIL ont continué de faciliter les contacts entre le Groupe des gardes frontière et son homologue indonésien. Lors des incidents frontaliers survenus à Oecussi en septembre et octobre 2005, ces conseillers ont joué un rôle capital en organisant des rencontres entre le Groupe et les soldats indonésiens, qui ont abouti au règlement pacifique des différends. Les conseillers militaires du BUNUTIL ont également favorisé la tenue régulière de réunions aux frontières, entre le Groupe et son homologue indonésien, au niveau tactique, en divers points de jonction le long de la frontière, et ils ont facilité la tenue régulière de réunions familiales et la circulation des personnes depuis et vers l'Indonésie.

36. Des équipes conjointes de conseillers militaires et de police ont continué d'être déployées dans chacun des trois secteurs frontaliers. Elles ont aussi continué de se rendre à tous les postes du Groupe pour prodiguer de nouveaux conseils aux gardes frontière nationaux dans leurs différents domaines d'activité. En outre, les conseillers militaires du BUNUTIL ont patrouillé régulièrement dans les districts d'Oecussi, de Bobonaro et de Covalima, afin d'observer la situation à la frontière et les relations entre le Groupe des gardes frontière et les organismes indonésiens chargés de la sécurité, puis d'en rendre compte.

Programme III

Appui au respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme

37. Sur les 10 spécialistes des droits de l'homme du BUNUTIL, cinq ont été affectés à diverses institutions gouvernementales pour renforcer leur capacité à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Il s'agit du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, du Ministère de l'intérieur, du Ministère de l'éducation, du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice et du Parlement national.

38. Le spécialiste international des droits de l'homme du BUNUTIL, affecté au Bureau du Conseiller pour les droits de l'homme auprès du Premier Ministre, assisté de deux spécialistes nationaux des droits de l'homme, a contribué de façon capitale à la mise en œuvre du programme gouvernemental en matière de droits de l'homme ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Les spécialistes internationaux et nationaux des droits de l'homme affectés au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice ont offert une aide et des conseils stratégiques au Médiateur et à ses assistants. Le Groupe des spécialistes des droits de l'homme du BUNUTIL a aussi aidé le Bureau du Médiateur pour son opération de recrutement de 16 nouveaux employés, qui doit être achevée avant la mi-février 2006. Il reste toutefois un certain nombre d'impératifs majeurs à respecter, en particulier dans la perspective de l'ouverture au public, en mars 2006,

du Bureau du Médiateur; il s'agit notamment de parachever un plan stratégique d'ici à février 2006, et de mettre au point un système de traitement des plaintes, qui devra être opérationnel d'ici à mai 2006.

39. Dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Groupe des spécialistes des droits de l'homme du BUNUTIL a aidé le Gouvernement à établir ses rapports initiaux au titre de sept principaux instruments relatifs aux droits de l'homme. Pour ce faire, des directives ont été arrêtées pour l'élaboration des rapports et des procédures ont été déterminées pour les consultations interministérielles et la diffusion des rapports auprès du public. Les premières versions du document de base attendu et des rapports établis spécifiquement au titre des instruments pertinents, portant sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant, ont été achevées. Il subsiste des difficultés financières et d'importants problèmes de coordination entre les différentes entités gouvernementales, et l'on prévoit qu'il faudra continuer au moins jusqu'en décembre 2006 d'apporter un soutien politique, technique et financier pour les travaux en cours d'établissement de rapports en vertu d'instruments internationaux.

40. Le BUNUTIL a concouru à l'élaboration du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation qui, comme indiqué précédemment (voir par. 8), a été soumis au Président Gusmão. Il a aussi continué de renforcer les capacités de la société civile dans le domaine des droits de l'homme. À cette fin, le Groupe des spécialistes des droits de l'homme a organisé trois programmes de formation destinés à des avocats privés, à des membres d'organisations locales de défense des droits de l'homme et à des défenseurs des droits de l'homme. Ces programmes avaient pour thème les droits de l'homme en général, mais certaines séances ont été consacrées plus spécifiquement aux droits fondamentaux des détenus et à la surveillance du respect des droits de l'homme. Le Groupe a aussi continué d'aider cinq organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme à renforcer leurs capacités de surveillance, dans le cadre du projet de base de données sur les violations des droits de l'homme démarré en janvier 2005.

B. Le rôle du système des Nations Unies

41. Le Timor-Leste demeure fermement résolu à tout faire pour réaliser les objectifs énoncés dans le plan de développement national, et à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'en demeure pas moins l'un des pays les plus pauvres au monde : plus de 40 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. Au cours de la période considérée, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont, avec les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs, continué d'aider le pays à pourvoir à ses besoins sociaux, économiques et de développement humain tout en le préparant à assumer les responsabilités du BUNUTIL en mai 2006.

42. La Banque mondiale a continué de coordonner le programme d'appui à la consolidation des institutions (voir S/2005/533, par. 37), qui représente une contribution annuelle d'environ 10 millions de dollars aux finances publiques du Timor-Leste, tout en surveillant les progrès accomplis en matière de gouvernance, de prestation de services de base et de création d'emplois. Depuis août 2005, le

Fonds d'affectation spéciale pour le Timor-Leste, administré par la Banque mondiale, a permis notamment d'instituer le Fonds pétrolier, de remettre en état 22 marchés locaux, de former 4 000 nouveaux entrepreneurs dans les cinq centres d'aide aux entreprises, de soutenir les activités du centre informatique destiné à l'agriculture et d'améliorer l'accès à l'éducation avec la construction de six établissements scolaires. La Banque mondiale a également mis au point un Programme de renforcement des capacités en matière d'organisation et de gestion financière, financé par plusieurs donateurs, qui contribuera à hauteur d'environ 35 millions de dollars au renforcement des capacités d'organisation et de gestion financières aux différents échelons du Ministère du plan et des finances ainsi que d'autres ministères et districts. Le programme de remise en état des axes routiers, administré par la Banque asiatique de développement, est déjà bien avancé : sept ensembles de contrats sont actuellement mis en œuvre parallèlement.

43. Le FMI a continué d'aider les autorités timoraises à s'attaquer aux grandes questions de fond, notamment à déterminer la meilleure façon d'employer les recettes grandissantes de l'exploitation du pétrole et du gaz à l'amélioration des infrastructures et des services sociaux dans un environnement macroéconomique stable. Le FMI a offert à l'Office des services bancaires et des paiements du Timor-Leste une aide technique importante pour la création d'une banque centrale pleinement opérationnelle et le développement de sa capacité de gestion du Fonds pétrolier. Il compte aussi nommer pour une longue durée un conseiller auprès du Directeur de la Trésorerie, au Ministère du plan et des finances.

44. Le PNUD a continué de mettre en œuvre son Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles et son Projet de gestion des ressources humaines, et a aidé à mettre en place de nouvelles capacités institutionnelles, organisationnelles et humaines nationales. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, avec son Projet d'appui au secteur de la justice, le PNUD a continué de former des juges, des procureurs et des avocats timorais, en coopération avec les conseillers judiciaires du BUNUTIL. Avec le Projet d'appui au Parlement du PNUD, ce programme devrait permettre dans les mois qui viennent de prendre la relève des postes de conseiller actuellement pourvus par le BUNUTIL, et de poursuivre et étoffer l'aide coordonnée apportée au secteur de la justice et au Parlement national. En coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le PNUD a continué de collaborer avec le Ministère de l'administration nationale en vue d'instaurer un système d'administration locale décentralisée. À ce jour, neuf assemblées locales ont été instituées, et 171 membres d'assemblées locales et responsables administratifs locaux ont bénéficié d'une formation. Le PNUD a également aidé à mener à bon terme le processus électoral local, notamment en dispensant une formation à 1 228 candidates, en coopération avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. En outre, le PNUD a soutenu un projet consacré à l'instauration de services durables d'alimentation en eau et en énergie dans les zones rurales, financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

45. Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le PNUD a continué de mettre en œuvre des programmes de relance de l'activité locale, notamment dans les districts d'Ainaro, de Manatuto et d'Oecussi. De plus, avec les Volontaires des Nations Unies (VNU), il a continué de soutenir le Projet en faveur des organisations de la société civile, grâce auquel 21 organisations de la société civile ont bénéficié de subventions leur permettant de renforcer leurs capacités. Actuellement, quelque 94 Volontaires des Nations Unies sont déployés au

Timor-Leste, tandis que les VNU ont envoyé 24 Volontaires timorais dans d'autres pays.

46. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué d'aider le Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches à mettre en place un système de collecte et d'analyse des statistiques agricoles, et à arrêter une politique nationale en matière de forêts, afin de résoudre le problème de la dégradation des sols et des catastrophes naturelles qui résultent de l'exploitation illégale des forêts. Pour préparer le pays aux situations d'urgence résultant d'une possible pénurie alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Gouvernement procèdent actuellement à une rapide évaluation des besoins dans les zones concernées de 12 districts. Ils ont aussi lancé conjointement un programme de filets de sécurité qui garantit aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans l'apport d'une alimentation complémentaire, et aux enfants scolarisés dans le primaire la fourniture, chaque jour, d'une collation.

47. Dans le domaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a soutenu des initiatives capitales, notamment la coordination d'une équipe spéciale nationale chargée de la question de la grippe aviaire. Avec l'aide technique de l'OMS, le Ministère de la santé a pu déployer, à l'échelle centrale et au niveau des districts, des prestataires de soins de santé dotés des compétences voulues pour prendre en charge une éventuelle pandémie de grippe aviaire. En outre, l'OMS a continué d'aider le Ministère de la santé à mettre en place un système de surveillance des maladies, l'aidant aussi dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la promotion de la santé et des maladies transmissibles. En coopération avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a aussi aidé le Ministère de la santé à mener une campagne de vaccination nationale contre la poliomyélite. L'UNICEF a fourni des trousseaux de dépistage du VIH destinés à certains centres de soins et hôpitaux régionaux, et il a dispensé au personnel du Ministère de la santé une formation sur les consultations et le dépistage volontaires et confidentiels. Il a aussi aidé les prestataires de santé locaux à mettre au point un programme de formation d'agents locaux de promotion de la santé de la famille.

48. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'aider à améliorer les soins obstétricaux d'urgence dispensés dans les hôpitaux de district. Le FNUAP procède également à l'examen du programme national de planification de la famille, préalable à la mise au point d'un plan d'action national. En outre, il a continué d'aider le Ministère du plan et des finances et la Direction nationale des statistiques à analyser les données recueillies lors du recensement de 2004.

49. Dans le domaine de l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aidé le Ministère de l'éducation et de la culture à organiser la première conférence consacrée à l'enseignement des sciences au Timor-Leste. L'UNESCO a aussi continué d'appuyer la formation des enseignants avant l'emploi et en cours d'emploi, en coopération avec l'Université nationale du Timor-Leste. Parallèlement, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation et de la culture à former les enseignants de première année du primaire en vue de la mise en œuvre du premier programme scolaire national bilingue. Il a aussi continué de soutenir le programme de formation à l'éducation fondée sur les compétences pratiques, destiné aux jeunes.

50. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'encourager la mise au point d'une législation nationale de protection des réfugiés,

et d'aider à augmenter les capacités du Groupe de l'asile, au Département de l'immigration. Il a aussi continué d'apporter une aide directe aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, veillant à ce que leurs besoins essentiels soient pourvus. L'Organisation internationale pour les migrations a poursuivi son programme d'aide à la stabilisation des populations, qui offre un soutien matériel direct aux populations vulnérables pour un montant de plus de 1,2 million de dollars, afin que celles-ci puissent mieux prendre en charge leur propre développement.

IV. Aspects financiers

51. Dans sa résolution 60/244, l'Assemblée générale a approuvé le financement du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) pour la période initiale du 21 mai au 31 décembre 2005. En ce qui concerne les besoins pour la période du 1^{er} janvier au 20 mai 2006, l'Assemblée, dans sa résolution 60/248, a approuvé provisoirement le budget du BUNUTIL, en attendant d'examiner le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices, et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/60/585) lors de la première partie de la reprise de sa soixantième session.

V. Observations et recommandations

52. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste, avec l'appui du BUNUTIL et d'autres partenaires internationaux, ont continué à progresser sur la voie de l'établissement d'une démocratie effective dans le pays. Les élections locales, qui ont été un succès, le renforcement du cadre juridique avec l'adoption de textes clefs et un meilleur respect des droits de l'homme par la police sont de bons exemples de tels progrès.

53. Malgré quelques incidents à la frontière, la situation au Timor-Leste est demeurée dans l'ensemble calme et stable. Les relations avec les pays voisins ont continué à s'améliorer. Les négociations avec l'Indonésie concernant la délimitation des 4 % de la frontière terrestre non encore arrêtées ont bien progressé. Je m'en félicite et j'invite les autorités de Dili et de Djakarta à redoubler d'efforts pour parvenir sans plus tarder à un accord final sur leur frontière terrestre. La conclusion de l'accord sur le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles dans la mer du Timor témoigne de bonnes relations entre le Timor-Leste et l'Australie.

54. Le BUNUTIL a continué d'apporter un appui au Timor-Leste par le biais des trois programmes ordonnés par le Conseil de sécurité. Parallèlement, la mission s'est de plus en plus attachée à trouver des partenaires de développement qui prendront le relais pour les fonctions qui devront se poursuivre au-delà du 20 mai 2006, en vue d'assurer un passage rapide et sans heurt à une logique d'aide au développement durable, conformément à la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité. Ce processus progresse à un rythme encourageant, comme on l'a souligné au début du rapport (voir par. 14 à 16), même s'il reste encore beaucoup à faire. La Conférence des partenaires de développement prévue pour avril offrira à la communauté internationale une importante occasion de montrer son attachement au Timor-Leste. Je me félicite des engagements qui ont été pris jusqu'à présent et

j'espère qu'ils se concrétiseront bientôt sous la forme de généreuses contributions versées à temps.

55. Malgré les progrès considérables accomplis par le Timor-Leste depuis 1999, la situation dans le pays demeure fragile. Des institutions étatiques d'importance cruciale, en particulier dans le secteur de la justice, ne sont pas encore assez solides, en grande partie en raison de la pénurie de ressources humaines qualifiées. Comme on l'a noté plus haut dans le présent rapport, d'après certaines évaluations, il se pourrait qu'il faille plusieurs années avant que le Parlement national ne soit en mesure de fonctionner sans un appui international. Il faudra aussi du temps avant que la démocratie et les droits de l'homme ne soient vraiment ancrés dans le pays. Je suis donc convaincu que même si l'avenir du pays repose sur le peuple timorais et sur son gouvernement, il faudrait que la communauté internationale poursuive son action au Timor-Leste au-delà du 20 mai 2006, lorsque le mandat du BUNUTIL arrivera à expiration. À cet égard, la nomination d'un nouveau coordonnateur résident des Nations Unies qui prendra ses fonctions au Timor-Leste en février 2006 devrait faciliter la transition au niveau de la coordination de l'aide internationale au Timor-Leste.

56. Le Timor-Leste devra prochainement relever un gros défi : les élections présidentielles et les élections parlementaires de 2007. Ces deux types d'élections auront lieu pour la première fois dans le pays depuis que celui-ci a accédé à l'indépendance en 2002. L'opinion qui prévaut chez les parties prenantes au Timor-Leste est qu'il faudrait, pour que ces élections soient un succès, maintenir une certaine présence politique internationale dans le pays jusqu'à la fin du processus électoral. Je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir faire des suggestions concernant la meilleure façon d'aider le Timor-Leste à relever ce défi, ce qui pourrait avoir un impact considérable sur la paix et la stabilité à long terme du pays.

57. En conclusion, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à mon Représentant spécial, Sukehiro Hasegawa, ainsi qu'à tout le personnel du BUNUTIL, pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés du mandat confié à la mission par le Conseil de sécurité.